

Date de dépôt : 31 octobre 2011

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition concernant les chauffeurs de taxi de service public qui sont amenés à travailler régulièrement dans le secteur de l'Aéroport de Genève-Cointrin

Rapport de M. Patrick Lussi

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports, présidée par M. Roberto Broggin, a étudié la P 1797, munies de 108 signatures, déposées le 18 juillet 2011, lors de sa séance du mardi 4 octobre 2011.

La commission a procédé à l'audition de M^c Mauro Poggia, avocat mandataire des pétitionnaires et accompagné par deux signataires : MM. Goncalves et Zayani.

Le procès-verbal a été scrupuleusement tenu par M. Julien Siegrist et je l'en remercie vivement.

1. Objet de la Pétition

La pétition vise à stigmatiser les difficultés rencontrées par les chauffeurs de taxi de service public dans le cadre de l'Aéroport de Genève-Cointrin notamment par leur perception d'un ostracisme dirigé contre eux par les services de police sur ce lieu de travail. Situation ayant conduit à deux incidents dans le courant du mois de juin 2011.

Le premier, le 19 juin 2011, lorsqu'une centaine de chauffeurs ont refusé de prendre des passagers, ceci suite à un incident avec la police.

Le deuxième, le 28 juin 2011, lors d'une échauffourée entre un piéton et un chauffeur de taxi. (Les coupures de presse décrivant ces événements sont jointes en annexe.)

2. Auditions

La parole est donnée à M. Poggia et il remercie la commission de l'accueillir avec les deux pétitionnaires. Il informe la commission qu'il intervient en tant qu'avocat dans ce dossier. Il est accompagné aujourd'hui par deux chauffeurs de taxis qui vivent au quotidien la situation au niveau de l'aéroport. Il vient d'être informé il y a quelques instants que la situation a quelque peu évolué en ce qui concerne les relations entre les chauffeurs de taxis et les gendarmes de l'aéroport. La situation a, semble-t-il, évoluer dans le bon sens. Il n'y aurait plus de remarques déplacées ou de harcèlement. Il précise que les souffrances actuelles proviennent principalement des travaux qui sont en cours. Il estime que rien n'a été pensé pour que les taxis puissent faire correctement leur travail. En ce qui concerne la pétition, il informe qu'elle fait suite à deux incidents désagréables, dont la presse s'est faite l'écho. Il rappelle que les chauffeurs étaient systématiquement la cible de remarques déplacées de la part de gendarmes. Les chauffeurs étaient considérés comme des moins que rien, c'est la raison pour laquelle le Grand Conseil a été saisi. Il ne sait pas si la pétition est à l'origine de l'amélioration, mais elle est bien réelle. Il est conscient que les travaux de la commission vont bien au-delà des faits ponctuels relatés dans cette pétition. Il n'est pas mandaté pour parler de la révision de la loi sur les taxis, mais ses mandats pourraient avoir un avis à ce sujet qui pourrait être intéressant si la commission l'accepte.

3. Dialogue

Lors des questions des commissaires, il apparaît que l'objet principal de la pétition, à savoir le comportement jugé excessif de la police à leur rencontre, n'est plus de mise car, selon leurs témoignages, la situation actuelle ne connaît plus les excès décrits et elle s'est bien améliorée.

Par contre, les pétitionnaires ont saisi l'occasion de cette audition pour déborder sur le problème des taxis de service public, notamment en précisant leurs positions et attentes quant aux PL 10697 et 10513, projets de lois en cours d'étude par la commission.

4. Débats de commission

Lors de la discussion interne, les points suivants sont retenus :

- La pétition n'est plus d'actualité quant à son volet de doléances envers la police dans le cadre de l'Aéroport de Genève-Cointrin.
- Cette pétition est, dans sa forme, une dénonciation plutôt qu'une demande.
- La majeure partie de la discussion et de l'échange avec les pétitionnaires concerne en fait des explications et opinions quant aux PL 10697 et 10513 visant à modifier la loi sur les taxis et limousines (H 1 30).
- La commission prend acte et enregistre les demandes et opinions des pétitionnaires mais décide de ne pas les traiter dans le cadre stricte de cette Pétition P 1797 mais de les intégrer dans les travaux qu'elle mène sur les projets de lois visant à modifier la loi sur les taxis et limousines (H 1 30) notamment sur les textes ayant traités à l'AIG.

5. Décisions

Le Président met aux voix **le principe de voter sur la pétition P 1797**

Pour : 10 (3 Ve ; 2 PDC ; 2 PLR ; 1 UDC ; 2 MCG)

Contre : 1 (1 S)

Abstention : –

Le principe de voter sur cette pétition a été accepté à la majorité.

La commission est partagée entre la proposition de classement de la pétition et celle du dépôt sur le Bureau du Grand Conseil.

Le Président met aux voix majoritaires cette alternative

Pour le classement de la pétition P 1797

2 Ve ; 1 PDC ; 1 PLR ; 1 UDC ; résultat 5 voix

Pour le dépôt sur le Bureau du Grand Conseil de la pétition P 1797

1 S ; 1 Ve ; 1 PDC ; 2 PLR ; 2 MCG ; résultat 7 voix

La proposition de dépôt sur le Bureau du Grand Conseil de la pétition P 1797 est acceptée à la majorité.

La Commission des transports vous recommande donc, Mesdames et Messieurs les députés, le dépôt de cette pétition P 1797 sur le bureau du Grand Conseil et que la discussion soit en catégorie de débat III.

Pétition

(1797)

concernant les chauffeurs de taxi de service public qui sont amenés à travailler régulièrement dans le secteur de l'Aéroport de Genève-Cointrin

Mesdames et
Messieurs les députés,

Je vous informe intervenir au nom et pour le compte des chauffeurs de taxi de service public (bombonne jaune) qui sont amenés à travailler régulièrement dans le secteur de l'Aéroport de Genève-Cointrin.

Lesdits chauffeurs, majoritairement d'origine étrangère, font l'objet, systématiquement, de la part des gendarmes du poste de police de l'Aéroport, de propos humiliants et racistes, sont traités avec mépris et, d'une manière générale, sont systématiquement amendés, sans aucun discernement, sous un quelconque prétexte, au point que l'exercice de cette activité en devient intolérable.

C'est ainsi que certains gendarmes du poste de police de l'Aéroport interpellent les chauffeurs de taxi, sans aucun respect, ponctuant toute velléité de protestation par un « vous n'êtes pas contents, vous n'avez qu'à rentrer chez vous ».

Cette situation a connu, dans le courant du mois de juin 2011, deux épisodes dont la presse s'est faite l'écho et qui sont révélateurs de ce malaise croissant.

Ainsi, des sprays lacrymogènes ont été utilisés, sans aucun motif valable et en violation évidente du principe de la proportionnalité, à l'égard d'un chauffeur de taxi, rejoint par un collègue, qui se plaignait d'avoir été amendé pour une broutille, alors qu'un minimum de tolérance aurait été de mise, compte tenu des travaux encombrant les lieux de chargement dans l'enceinte de l'Aéroport.

Après cet événement, la police a prétendu avoir fait usage de cette mesure de contrainte, en état de légitime défense, ce qui était totalement infondé.

Un second événement, le 24 juin 2011, fut également rapporté par la presse :

- Un chauffeur de taxi pris à partie par un piéton querelleur, qui non seulement avait donné un coup de pied dans son véhicule, mais avait tenté de le gifler, avait réagi en lui retournant un camouflet. Après avoir déposé ses passagers à la rue des Délices, ce chauffeur fut arrêté, tel un

dangereux criminel, par plusieurs véhicules de police et emmené au poste de l'Aéroport où il fut déshabillé, avec injonction d'enlever son slip, ce à quoi il s'est opposé.

- Après avoir tenté de le contraindre à signer un procès-verbal ne correspondant pas à ses déclarations, ce chauffeur fut menotté suffisamment serré pour lui arracher des larmes, afin d'être amené devant un procureur qui l'a mis en liberté.

Cette attitude visait à l'évidence à engendrer une réaction violente de la part de ce chauffeur de taxi, afin de justifier des mesures de rétorsion à son égard.

Cette situation ne saurait perdurer et 108 signatures ont été récoltées en moins de 24 heures, dénonçant cette situation.

N.B. 1 signature
p.a Etude Poggia
M^e Mauro Poggia
Avocat au Barreau
11, rue de Beaumont
1206 Genève

*ANNEXE : COUPURES DE PRESSE***Les taxis se rebellent contre la police et paralysent Cointrin****COLÈRE | Une centaine de chauffeurs ont refusé de prendre des passagers, pour défendre un collègue sprayé au poivre par un agent**

Dejan Nikolic | 19.06.2011 | 21:05

D'un seul coup, ils se sont tous révoltés. Vendredi de 21 h à 23 h environ, soit en plein rush des arrivées à l'Aéroport de Genève, une centaine de taxis de service public ont éteint leur moteur et laissé tous les clients présents sur le trottoir.

Quelle mouche les a piqués? Les bonbonnes jaunes ont agi par solidarité. Comme l'a expliqué samedi la RTS, les chauffeurs se sont révoltés contre l'arrestation – jugée injuste – d'un de leur collègue.

Tout est parti d'un banal constat d'infraction. Entre le conducteur incriminé et un agent de police de la sécurité internationale, le ton serait monté. Ce dernier a fait usage de son spray au poivre.

«Un acte totalement disproportionné!» dénonce José, taxi jaune présent à Cointrin au moment de faits. Selon d'autres chauffeurs témoins, un geste mal interprété est à l'origine de la rébellion.

Que s'est-il passé? «Il y avait le policier, le conducteur et un collègue, raconte José. Le premier cherche à verbaliser le second. L'autre taxi a voulu défendre son collègue, mais les rapports se sont tendus.»

C'est en voulant calmer le jeu que le chauffeur amendé a alors approché sa main du bras de l'agent. «Connaissant bien ce chauffeur, je ne peux pas imaginer autre chose qu'une intention d'apaisement de sa part.» Se sentant agressé, le policier dégaine son spray au poivre et l'actionne en direction du visage.

Le geste du chauffeur aurait-il été mal interprété par l'homme en uniforme? «C'est toujours le même agent qui fait du zèle, accusent d'autres taxis jaunes habitués de Cointrin. On le sait tous, il nous déteste.»

Les chauffeurs qui travaillent dans ce secteur sont de plus en plus sur les nerfs. Surtout depuis que le chantier qui a débuté voilà plusieurs mois les a en partie privés de leur espace de travail. «Avec toutes ces barrières, c'est devenu plus dur de circuler, témoigne José. Alors, si en plus vous faites des contrôles «appuyés» dans cette ruche, et au moment le plus stressant, la situation devient intenable.»

Une plainte contre l'agent de police a été déposée. L'agent a répliqué en faisant de même. Les taxis de l'aéroport sont-ils réellement victimes de pressions abusives? «Il y a un problème, c'est clair», indique Pierre Jenni. Lundi, le président de la centrale Taxi-Phone et représentant des bonbonnes

jaunes va demander à voir un responsable à l'état-major de la police pour discuter de la situation. Les chauffeurs sont plus que jamais sur les dents.

«A la prochaine «friction» avec les forces de l'ordre, ils risquent de paralyser l'Aéroport de Genève.»

TdG, 19 juin 2011

Un chauffeur de taxi agresse un piéton à l'aéroport de Genève

COINTRIN | La scène, d'une rare violence, s'est déroulée vendredi 24 juin dans le secteur de l'aéroport. L'agresseur a été interpellé.

Thierry Mertenat | 28.06.2011 | 00:00

Une agression physique devant de nombreux témoins. L'agresseur est un chauffeur de taxi, l'agressé un homme d'une cinquantaine d'années. Ce vendredi en fin d'après-midi, il est venu chercher sa femme à l'aéroport. A 17h27, le couple sort par la porte 3 pour rejoindre le parking. Passage piéton pour l'un, voie de transit pour l'autre. Le chauffeur professionnel est pressé et ne veut pas s'arrêter. Il force le passage. Sa future victime lui demande de patienter. Ce dernier sort alors de son véhicule et commence à l'invectiver. Sans attendre la réponse, il se jette sur le piéton et le frappe à trois reprises: double coup de poing sur le visage et coup de pied dans le mollet droit.

Sa violence paralyse les gens qui assistent à la scène. Personne n'intervient. L'agresseur remonte dans son taxi et quitte l'aéroport. Il laisse derrière lui un homme hagard, ses lunettes brisées sur le sol, une femme, la sienne, en pleurs et, surtout, un numéro de plaque.

Peu après 18h, ce même vendredi, une habitante aperçoit trois véhicules de son balcon, sis au 33 rue des Délices. Deux voitures de police enchâssent une Toyota blanche. A son bord, un homme activement recherché depuis trente minutes. Il restera un long moment à l'intérieur. La police fait venir une dépanneuse: son outil de travail est saisi.

Il s'agit bien du même chauffeur de taxi qui, une demi-heure plus tôt, a agressé sans raison un homme qui ne lui avait rien fait, rien dit, qui marchait simplement comme vous et moi sur le passage piéton le plus fréquenté de l'aéroport.

La police genevoise confirme les faits, leur enchaînement et l'interpellation du prévenu, né en 1959.

TdG, 28 juin 2011